

Le Maire de la Commune de Laize-Clinchamps,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R.44, R.225 et R.227 du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967,

Vu les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du livre I de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 février 1988,

Vu la demande de l'entreprise SATO sise à Giberville,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation en raison des travaux de branche individuel neuf, RD 41A à Clinchamps-sur-Orne, hors agglomération.

ARRETE

Article 1 : A compter du **lundi 1^{er} août 2022 et pendant la durée des travaux**, l'entreprise SATO sera autorisée à réglementer la circulation, empiètement sur la chaussée, RD 41A, du panneau de sortie d'agglomération jusqu'au croisement avec l'impasse de la ferme des Jardins à Clinchamps-sur-Orne. En cas de besoin, une circulation alternée pourra être mise en place.

Article 2 : Les dispositions visées à l'article précédent seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place et entretenue par l'entreprise SATO. Le droit des riverains et l'accès aux propriétés seront maintenus.

Article 3 : Il sera interdit de stationner dans l'emprise du chantier pendant la durée des travaux.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la brigade de Gendarmerie de Bretteville sur Laize,
- Agence Routière Départementale de Caen,
- au service départemental d'incendie et de secours,
- l'entreprise SATO,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Laize-Clinchamps, le 25 juillet 2022

Le Maire,
Dominique ROSE

